

Commune d'EXCIDEUIL

Réunion de collège public

Réunion de lycée général et technologique public

02 : Quelle doit être la mission de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

1°) Comment définir "ce que nul n'est censé ignorer" quand les savoirs s'accumulent et se transforment indéfiniment, que l'avenir est imprévisible et le passé contesté ?

Le premier constat est que l'on demande de plus en plus à l'école.

La multiplication des missions assignées à l'école va de pair avec une perception de plus en plus négative et de moins en moins acceptée de l'échec scolaire.

Cela veut dire que les missions assignées à l'école sont plus ambitieuses tant en ce qui concerne les contenus que les résultats attendus.

Ce qui n'est pas accepté, c'est le plus petit décalage entre l'idéal et le ratage alors que le travail de l'enseignant est de toujours et inlassablement questionner ce décalage et trouver des pistes pour tenter d'y remédier.

Ainsi, même si les moyens alloués à l'école ont augmenté régulièrement au cours des vingt dernières années, ils n'ont pas été à la mesure des nombreuses nouvelles missions qui lui ont été confiées.

Se borner à constater l'augmentation des moyens sans la mettre en parallèle avec les missions confiées à l'Education Nationale n'est donc pas une vision objective du problème.

Il n'est pas question de résoudre cette inadéquation entre ambition et moyens par une révision à la baisse des missions.

D'ailleurs, cette exigence accrue est une conséquence de l'évolution du monde, de plus en plus complexe, qui nécessite de plus en plus d'outils conceptuels pour pouvoir le déchiffrer et s'y intégrer.

Il ne s'agit donc pas d'une lubie d'hommes politiques ou de pédagogues, mais plutôt d'une obligation que le monde actuel nous contraint d'assumer.

Mais on constate régulièrement des contradictions entre les affirmations, par exemple sur la volonté déclarée de donner la priorité sur les acquis fondamentaux - lecture et écriture - et le fait que de la sixième à la troisième, soit 12 trimestres, l'enseignement du français a diminué environ d'un trimestre.

Les participants au débat se sont interrogés sur le niveau des élèves entrant en 6ème et ont constaté qu'ils n'avaient aucune information statistique sur ce point : la situation est-elle moins bonne qu'avant en ce qui concerne la lecture et l'écriture ? Il faut sur ce point se méfier des idées toutes faites et ce d'autant plus que le rapport à l'écrit a changé.

Le constat doit donc porter sur les statistiques mais également sur les modifications de perception de la société.

Les participants ont également fait remarquer qu'il était curieux que les choix qui étaient proposés ne concernaient que les matières mais pas les contenus qui pourraient être concentrés et reformulés.

En effet, multiplier les enseignements cela signifie aussi multiplier les chances de réussite. Cela permet de disposer de plus d'outils.

Certains participants, en ce qui concerne les moyens, ont fait part d'expérimentations qui avaient été tentées, lesquelles prouveraient que les moyens contribueraient à diminuer l'échec scolaire : aide individualisée, soutien scolaire, études dirigées, atelier lecture, atelier écriture, travail en petits groupes même sur des matières dites « fondamentales » ...

En ce qui concerne l'échec scolaire, celui-ci ne doit pas être la cause d'une stigmatisation de l'élève et il doit être donné à l'élève des moyens de rebondir.

Des parcours différenciés et adaptés permettraient de ne pas sacrifier les élèves en échec scolaire au nom de la classe et de leur permettre de trouver des champs de valorisation.

Une nouvelle ambition pour l'Education Nationale ne pourrait-elle pas être d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ?

2°) Eduquer : suffit-il de rappeler les parents à leur devoir d'exercice de l'autorité parentale ou bien faut-il admettre que l'Ecole doit assumer davantage de responsabilités dans sa mission éducative ? L'Ecole peut-elle demeurer indifférente à l'inégalité devant l'éducation parentale ?

Poser la question, c'est déjà y répondre : qui peut imaginer qu'il suffirait de "rappeler aux parents leur devoir d'exercice de l'autorité parentale" pour résoudre les problèmes qui se posent au sein des établissements scolaires en terme de comportements asociaux, de non socialisation et de non respect de l'autorité ?

Le sujet "élève" a complètement changé.

La transmission du savoir est aujourd'hui indissociable de cette nouvelle mission donnée au corps enseignant : susciter le désir d'apprendre, ceci n'allant plus de soi.

Il faut désormais nouer une relation singulière, la relation maître-élève, parents-enfants étant concurrencée par la notion d'individus libres et égaux.

La relation affective, avec ses risques, est quasiment un passage obligé pour susciter le désir d'apprendre de certains élèves en mal de repères familiaux. Il faut donner du sens, montrer de l'intérêt à l'élève, la mission même de l'école n'allant plus de soi.

Cette nouvelle relation nécessite un travail d'équipe. Comme pour le travail social, elle requiert un temps de recul, une restitution collective, une réflexion sur la pratique, une remédiation et une formation continue pluridisciplinaire.

La société, plus que jamais, investit l'école où l'on mesure avec acuité les conséquences des difficultés économiques et sociales rencontrées par certaines familles et ce d'autant plus, comme il a déjà été dit, que les exigences sont plus grandes en termes de durée de scolarité et de niveau et en termes de refus de l'échec.

Un dialogue avec les parents pour les associer à ce travail est une condition indispensable.

3°) Former : faut-il considérer que la préparation à la vie professionnelle est la première mission de l'école ?

L'Ecole doit-elle former un sujet, un citoyen ou un agent économique ?

Une de missions importantes est de permettre aux élèves d'acquérir une autonomie, d'être aptes à l'expérimentation et d'être en mesure d'acquérir eux-mêmes d'autres connaissances.

Il faut bannir tout objectif utilitariste qui irait nécessairement à l'encontre de cette mission.

Ce qui est dramatique aujourd'hui, c'est de constater que la vie d'un élève peut se jouer en 4ème et 5ème et que les orientations prises empêchent quasiment tout retour en arrière.

Le système est beaucoup trop rigide et le droit à de nouvelles chances tout au long de la vie devrait être organisé.

Une orientation précoce ne devrait pas entraîner le renoncement à un bon niveau de connaissances générales et d'autonomisation des élèves.

Toute orientation devrait avoir un sens autre que celui de prendre acte d'un échec. En allant plus loin, les élèves en difficulté sont contraints de s'orienter précocement vers une voie professionnelle. N'y a-t-il pas d'autres moyens qui leur permettraient de rester dans le collège jusqu'à la fin de la 3^e mais de travailler avec eux dans d'autres conditions (classe relais ...) et de leur donner le droit après la 3^e de choisir (dans des conditions similaires aux autres élèves de 3^e) leur orientation et leur avenir ?

18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

La décentralisation prend acte d'un échec : l'incapacité de l'Etat d'assumer une de ses missions essentielles.

Au lieu d'exprimer une volonté claire d'assumer ses obligations, l'Etat, pour des raisons conjoncturelles et socio-économiques a préféré - et préfère de plus en plus - se débarrasser de pans entiers de ses compétences fondamentales.

De la même façon, revaloriser la formation professionnelle nécessiterait de l'intégrer au sein de l'éducation nationale pour atteindre l'objectif d'un socle commun de connaissances et non de la brader au profit des régions et des organisations professionnelles, dans une optique de court terme uniquement utilitariste.

L'Etat républicain doit assumer ses responsabilités et l'éducation doit rester nationale.

La décentralisation est source d'inégalités en fonction de la richesse des collectivités territoriales. Un participant cite à titre d'exemple la différence de moyens entre le Conseil Général de Gironde et celui de Dordogne.

Le projet concernant la décentralisation des ATOS marque une volonté de morceler les statuts, d'émettre les personnels et aura des conséquences sur la composition et le fonctionnement de l'équipe éducative dans laquelle ils avaient leur place jusqu'à présent.

Le découplage de statut risque d'entraîner le découplage des équipes.

Le clientélisme que la décentralisation a développé trouvera alors d'autres moyens de s'exprimer.

Un service public doit offrir un même service sur tout le territoire.

En terme d'aménagement du territoire, la décentralisation n'a pas modifié l'approche purement économique qui consiste à faire jouer la concurrence et transformer en désert certaines zones rurales.

Ainsi, la décentralisation n'est pas un moyen de permettre à l'Education nationale de mieux remplir ses missions.

Seule une affirmation plus forte par l'Etat de ses priorités et une défense sourcilleuse des services publics est de nature à répondre, sur ce plan, aux défis qui sont posés à l'Education nationale.